Parce que de plus en plus de conflits entre personnels et usagers font l'objet de procédures souvent judiciaires et qu'il est essentiel d'organiser de façon solidaire le soutien des personnels, l'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) vous conseille (les militants sont issus du monde de l'éducation), et, en partenariat avec la MAIF, finance l'accompagnement nécessaire. (assistance d'un avocat, soutien psychologique,…)

Parce que l'Autonome de Solidarité Laïque est là pour vous aider quel que soit votre problème, **même si vous êtes responsable d'une faute, et met à votre disposition les moyens de votre défense.**

L'ASL est à vos côtés pour vous accompagner si vous êtes face à une de ces situations dans le cadre de l'exercice de votre métier

Vous êtes victime ou accusé(e) d'agression verbale ou physique

Vous êtes victime d'un accident du travail

Vous rencontrez des problèmes personnels

Vous êtes victime, responsable ou accusé(e) de dégradation de biens

Vous êtes en difficulté avec:
Des parents
Des collègues
Des élèves
La hiérarchie (hors litiges administratifs)

04 78 58 72 14
asl069@autonomesolidarite.fr

Site Web: www.autonome-solidarite.fr

Contact:
L'ASL délégation du Rhône
04-78-58-72-14
asl069@autonomesolidarite.fr

Médias sociaux :
Twitter
https://twitter.com/L_AUTONOME_

Facebook
https://www.facebook.com/LAutonomedeSolidariteLaique/

YouTube
https://www.youtube.com/user/autonomesolidarite